



Acte d'engagement Consommateur - Producteur d'Œufs Bio

Saison 2018/2019

➤ Entre l'adhérent :

NOM & Prénom :

E-mail :

Adresse :

Tél. Domicile :

Tél. Portable :

➤ Qui s'engage à :

- ✓ Régler par avance ses livraisons au producteur sur la période **de livraison de 12 mois**,
- ✓ Trouver un remplaçant en cas de vacances ou exceptionnellement de désistement,
- ✓ Etre solidaire des aléas de la production,
- ✓ Participer à la vie de l'association,
- ✓ **Assurer une permanence, au moins 1 fois dans la saison**
- ✓ Apporter ses boîtes pour récupérer les œufs
- ✓ Choisir minimum 6 œufs à chaque distribution (le nombre de boîtes reste cependant illimité)

➤ Et le producteur d'œufs bio:

Elodie MOLINA

BIOFERME
22, allée des Acacias
33160 SAINT AUBIN de MEDOC

elodiebioferme@gmail.com

06 62 34 60 97

➤ Qui s'engage à :

- ✓ Effectuer les livraisons tous les 15 jours et/ou selon le calendrier convenu durant la période **de livraison de 12 mois**
- ✓ Fournir les œufs sans boîte
- ✓ Echanger et apporter une information fréquente aux adhérents sur les produits,
- ✓ Garantir des produits issus de sa propre production
- ✓ Participer à la vie de l'association,

Il est arrêté les modalités particulières suivantes :**➤ LIVRAISON – DISTRIBUTION DES ŒUFS BIO**Période de livraison : **du 16 mai 2018 au 17 avril 2019**

Lieu : 135 rue Mazarin – 33000 BORDEAUX

Jour : Mercredi de 19 h 00 à 20 h 00

➤ TARIFS pour 21 distributions

□ la boîte de 6 œufs bio : 2,50 €*soit 52.50 €

□ la boîte de 12 œufs bio : 4,80 €* soit 100.80 €

□ la boîte de 18 œufs bio : 7,30 €* soit 153.30 €

*TVA comprise

➤ CONDITIONS DE REGLEMENT

Paiement par chèque établi à l'ordre **l'ordre du producteur, Elodie MOLINA**, (datés du jour de la signature de l'engagement) et encaissable au début de mois (juin, septembre, décembre 2018 et février, avril 2019).

- Boîte de 6	5 chèques de 10.50 €
- Boîte de 12	4 chèques de 20 € et 1 chèque de 20.80 €
- Boîte de 18	4 chèques de 30 € et 1 chèque de 33.30 €

Une cotisation annuelle de 10 € valable pour tous les contrats, est demandée pour l'adhésion à l'Association « Terre et Sillons ».

N.B. : ce chèque, daté du jour de l'adhésion, est à établir à l'ordre de l'Association « Terre et Sillons ».

➤ DATES DE DISTRIBUTION : les mercredis (21 distributions)

2018 : Mai : 16-30	Septembre : 5-19	2019 : Janvier : 9-23
Juin : 13-27	Octobre : 3-17-31	Février : 6-20
Juillet : 11	Novembre : 14-28	Mars : 6-20
	Décembre : 12	Avril : 3-17

➤ REFERENCES

Le dit acte d'engagement s'appuie sur la charte de l'association à laquelle les parties s'engagent à se référer durant la période du présent engagement.

Fait à Bordeaux Saint-Genès en 1 exemplaire (1)		le / /2018
L'Adhérent		Le Producteur

(1) exemplaire à remettre signé au producteur

Contacts coordinateurs

Isabelle GLANDY

Isabelleglandy05@gmail.com

06 17 25 75 31



Reçu

De M...

POUR CONFIRMATION DE SON ENGAGEMENT D'ACHAT D'ŒUFS BIO
Soit € pour 21 distributions
à Mme Elodie MOLINA

Date et signature :
(la personne relais)